

Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Compte rendu de l'assemblée générale de la SHF – 21 mai 2005

Dans le cadre du congrès 2005 de la Société des hispanistes français, l'assemblée générale s'est réunie à Toulouse le 21 mai 2005, à neuf heures du matin ; le comité, dans sa nouvelle composition issue du renouvellement de son tiers sortant, s'était réuni la veille, vendredi 20 mai, à 17 heures, également à Toulouse. Le bureau avait procédé au dépouillement des votes le jeudi 19 mai à 16h30.

EXCUSÉS : Annick ALLAIGRE-DUNY, Christian ANDRÉS, Paul AUBERT, Christian BOUZY, Bernard CAPDUPUY, Michelle et Christian GIUDICELLI, Marie-Madeleine GLADIEU, Eliane et Jean-Marie LAVAUD, Jean-Claude SEGUIN.

Résultats des élections (renouvellement du comité)

Le président de la Société ouvre la séance et donne lecture des résultats des élections du tiers sortant du comité. Sur 793 adhérents à jour de leur cotisation, le nombre de votants a été de 293 ; trois votes ont été annulés car ils provenaient de collègues n'ayant pas payé leurs cotisations 2004 et 2005, et 5 votes sont parvenus hors délai et n'ont pu être pris en compte. Les résultats sont donc les suivants :

Votes exprimés : 285

Ont obtenu :

Françoise MOULIN-CIVIL	251 voix
Georges MARTIN	230 voix
Jacques TERRASA	221 voix
Christian LAGARDE	190 voix
Annick ALLAIGRE-DUNY	185 voix
Maria-Graciete BESSE	185 voix
Christian BOUZY	178 voix
Jean-Antoine DIAZ	177 voix
Isabelle TAUZIN	156 voix
Paul AUBERT	146 voix
Françoise MAURIZI	145 voix, non élue.

Ont obtenu une voix : Nancy BERTHIER, Marie-Claude CHAPUT, Anne DUBET, Paul-Henri GIRAUD, Araceli GUILLAUME, Sadi LAKHDARI, Nadine LY et Marie ROIG MIRANDA, qui ne se présentaient pas.

Le président propose, à la suite de ces résultats, une modification de la composition du bureau. Cette modification consiste en l'entrée de Maria Graciete BESSE, remplaçante de Michelle

GIUDICELLI, qui ne se représentait pas, en qualité de vice-présidente lusiste, et en celle de Claudie TERRASSON en qualité de secrétaire et en remplacement de Françoise CRÉMOUX. Claudie TERRASSON est plus particulièrement chargée d'aider le secrétaire général dans la diffusion du courrier. L'Assemblée Générale approuve cette modification et la reconduction du reste du bureau à l'unanimité.

Rapport moral et rapport financier

Le président expose ensuite son rapport moral sur l'année écoulée, dont on trouvera le texte intégral en annexe de ce compte rendu. Ce rapport moral rend d'abord compte de la vie de la société (politique d'information, agenda des activités) puis fait le point sur la défense de nos disciplines (audience au ministère, protestation contre la fermeture du CAPES de portugais cette année et contre la réduction du nombre de postes offerts à l'agrégation externe d'espagnol) et sur la politique de recherche (création de bourses de recherche liée au passage au courrier électronique, mise à jour des modalités de présentation d'une HDR [cf. infra]) avant de se terminer par un exposé consacré aux relations extérieures de la société : rencontre du président du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero, et du conseiller d'éducation de l'Ambassade d'Espagne ; relations avec les présidents des autres sociétés de linguistes et avec l'APFUE).

Le rapport moral est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

La trésorière expose ensuite son rapport financier. Compte tenu de la bonne santé des finances de la société, aucune augmentation des cotisations n'est proposée. Le rapport financier et les rapports des deux commissaires aux comptes sont reproduits en annexe de ce compte rendu. Pour une meilleure rentabilité du portefeuille de la SHF, la trésorière expose par ailleurs les résultats de ces contacts avec la BICS. Celle-ci propose l'achat de parts de la Banque Populaire et l'ouverture de comptes à terme (quatre comptes de 8750 euros chacun, deux de six ans et deux de quatre ans). Cette politique permettrait selon la BICS de passer d'un rapport de 1380 euros/an à un rapport de 2587,44 euros/an.

Après débat, le rapport financier et les propositions de la BICS sont mis aux voix. Le rapport financier est adopté à l'unanimité, les propositions de la BICS à l'unanimité moins deux abstentions.

Point sur le congrès

Solange HIBBS-LISORGUES, responsable de l'organisation du congrès 2005, fait le point sur celle-ci : aucun problème n'est à signaler, et la publication des actes est prévue pour 2006, ainsi d'ailleurs que celle des actes des journées d'étude 2004 que l'université de Toulouse avait également proposé de prendre à sa charge. L'assemblée générale vote une subvention de 800 euros pour chacune de ces publications. Cent vingt participants se sont inscrits –dont un certain nombre de professeurs de classes préparatoires- ; Solange HIBBS signale cependant que le bulletin d'inscription aurait gagné en visibilité s'il avait été imprimé de façon isolée, sur une feuille de couleur, ce dont convient le secrétaire général.

Défense des concours

Le président fait mention d'un courrier de Charles LANCHA dénonçant le manque d'équilibre entre les différents domaines présents dans les programmes des concours, au détriment des questions américaines et contemporaines. Consciente que les équilibres au sein des programmes dépendent de nombreux facteurs, y compris des propositions faites par les collègues, l'assemblée générale conseille cependant aux jurys, dans la mesure du possible, de respecter ces équilibres, et recommande surtout une harmonisation des programmes de l'agrégation et du

CAPES afin qu'on n'aboutisse pas à la dissociation des deux concours.

En ce qui concerne la refonte des épreuves de l'agrégation externe, le président expose à l'assemblée générale que, ayant écrit en juin 2004 au président du jury d'agrégation, il a reçu le 3 février 2005 une réponse aux termes de laquelle ce dernier l'appelait à « ouvrir largement le débat au sein de l'hispanisme ». L'assemblée générale considère que ce débat a déjà eu lieu lors de la réunion des présidents de l'agrégation externe, du CAPES externe et de la SHF d'avril 2004. La position de la société (défense de l'épreuve optionnelle de latin et de seconde langue romane) n'a pas varié depuis lors, ni depuis la constitution, l'an dernier, de schémas possibles d'évolution qui ont été transmis au président du jury d'agrégation. Regrettant l'absence de ce dernier, retenu loin de Toulouse, l'assemblée générale considère en revanche que certains aménagements peuvent être suggérés au jury, dans le but de remédier à certains effets négatifs de la réduction du nombre d'épreuves à l'écrit et à l'oral : il serait ainsi souhaitable que la leçon se fasse en espagnol, que soient prévues des modalités de correction de l'épreuve écrite de thème-version permettant de garantir, dans la nouvelle situation, l'existence d'une note éliminatoire par addition des points faute des deux exercices de l'épreuve, que soit accru enfin le coefficient des épreuves de langue et appliqué un coefficient propre à la maîtrise de la langue (quelle qu'elle soit) dans les différentes épreuves. Un vote est organisé sur ces propositions : par 75 voix pour et 10 abstentions, l'assemblée générale décide de les transmettre au président du jury d'agrégation. [Pour l'évolution de cette question après l'AG, les lecteurs sont invités à se reporter à l'annexe à la lettre du président].

Adhésion des professeurs de classes préparatoires

Les professeurs de classes préparatoires ne peuvent actuellement adhérer à la SHF qu'en tant que membres associés ; compte tenu du rôle accru de leurs évaluations dans le système LMD, le président propose de modifier l'article 5 des statuts de la société de telle façon qu'ils puissent dorénavant adhérer en tant que membres de plein droit, avec une cotisation équivalente à celle des maîtres de conférences (et à celle des professeurs pour les titulaires d'une chaire supérieure). Une intervention de Michel MONER pose aussi la question du statut à attribuer aux docteurs en poste dans le second degré, lorsque ceux-ci ont été qualifiés par le CNU. Un vote mandatant le président pour proposer au prochain comité une formule concernant les professeurs de classes préparatoires et les docteurs en poste dans le second degré qualifiés par le CNU, formule qui devra ensuite être présentée à l'assemblée générale, est adopté à l'unanimité.

Passage au courrier électronique

Le secrétaire général présente un rapport mettant en évidence la lourdeur du coût humain et financier de l'envoi du courrier de la SHF par courrier postal. Près de 9000 euros ont été dépensés par la société cette année pour les quatre envois réalisés par le secrétariat général (non compris celui de l'annuaire, réalisé par les soins de Jean-Claude RABATÉ). De ces quatre envois, seul celui du matériel de vote ne peut être effectué par voie électronique. L'économie entraînée par le passage au courrier électronique serait de l'ordre de 6000 à 6500 euros. D'autre part, ce passage allégerait considérablement le travail du secrétariat général, qui ne dispose ni de local ni de véhicule pour effectuer ces envois. Un débat s'ouvre, au cours duquel Jean-François BOTREL, dont l'association (AIH) vient de passer au courrier électronique, souligne que la gestion reste lourde, notamment à cause des changements fréquents d'adresse électronique, que les adhérents ne pensent pas toujours à signaler. Cependant, les avantages l'emportant nettement sur les inconvénients, le passage au courrier électronique est voté à l'unanimité moins une

abstention. L'assemblée générale adopte cependant des modalités d'application de ce changement destinées à ne pas léser les adhérents ne disposant pas d'adresse électronique : le compte rendu sera tiré sur papier à la demande de ces adhérents, qui sont invités à se faire connaître, soit par le correspondant de la section pour les collègues en activité, soit par Michel DUBUIS pour les retraités.

ATTENTION : Si vous recevez ce compte rendu par voie postale, cela signifie que nous ne disposons pas de votre adresse électronique. Si vous souhaitez modifier cette situation, transmettez au plus vite cette adresse à Marc MARTI (marcmarti@free.fr), à Françoise MOULIN-CIVIL (fmc01@noos.fr) et au secrétariat général (jardin.jean-pierre@wanadoo.fr). Dans le cas contraire, faites-vous connaître auprès de votre correspondant ou auprès de Michel DUBUIS.

Bourses

Le passage au courrier électronique permet la création de « bourses SHF » destinées à des doctorants travaillant sur le domaine ibérique ou latino-américain ; il est prévu de créer neuf bourses annuelles : cinq de 700 euros pour un séjour d'un mois dans l'un des pays de la péninsule ibérique et quatre de 1000 euros pour un séjour dans l'espace latino-américain. Ces bourses ne seront pas cumulables avec une bourse spécifique obtenue pour la période concernée. Les candidats à ces bourses s'engageront à remettre un rapport sur leur séjour et à déposer, à terme, un exemplaire de leur thèse dans le fonds de la SHF. Les candidats seront sélectionnés par un jury de « sages », renouvelable tous les trois ans et couvrant la totalité des onze domaines concernés par ces bourses : littérature et civilisation espagnoles médiévales, littérature et civilisation du Siècle d'Or, littérature et civilisation du XVIII^e siècle, littérature et civilisation du XIX^e siècle, littérature et civilisation du XX^e siècle, Amérique coloniale, littérature et civilisation américaines contemporaines, linguistique, catalan, portugais, iconographie.

Il serait souhaitable que les candidats présentent un budget prévisionnel de leur séjour avec leur dossier de candidature.

Ce projet est mis aux voix et est adopté à l'unanimité des présents.

Manifestations

Afin de participer à l'organisation du congrès SHF/APFUE de novembre 2005, il est proposé à l'AG le vote d'une enveloppe globale de 3000 euros destinée à contribuer aux frais de transport des communicants membres de la SHF (une trentaine). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le congrès 2007 de la SHF se tiendra à Angers du 24 au 27 mai 2007. Le thème de ce congrès est provisoirement défini comme « les arts dans le monde hispanique », dénomination qui sera affinée dans les mois qui viennent ; quelques axes sont d'ores et déjà prévus : échanges Espagne-Amérique latine, art et mémoire, place des arts dans l'enseignement de l'espagnol, art et humour, art et société... Antoine FRAILE, chargé par son UFR du suivi de ce projet, sera associé pendant les deux ans qui viennent aux activités du bureau, en qualité de chargé de mission. Solange HIBBS propose l'aide de l'université de Toulouse, forte de l'expérience de l'organisation du présent congrès, aide qui est acceptée avec plaisir et reconnaissance.

Il est proposé à l'université de Poitiers d'accueillir, les 12 et 13 mai 2006, les journées d'étude 2006 consacrées à l'organisation de la recherche hispanique en France.

Questions diverses

Depuis deux ans, la Casa de Velazquez réserve chaque année un poste de membre de l'EHEH à un docteur de moins de 40 ans préparant son HDR. Le séjour de ce membre est limité à un an non renouvelable. Cette information n'a pas jusqu'à présent circulé parmi les hispanistes français. Les candidats intéressés peuvent consulter le site internet de la Casa à l'adresse suivante : www.casadevelazquez.org.

Les bureaux de la SHF, de la Société des italianistes et de l'ADEPBA et de la 14^e section du CNU ont réactualisé le texte concernant la préparation de l'HDR rédigé par le comité de la SHF le 16 novembre 1996. Ce texte est adopté à l'unanimité. On le trouvera parmi les pièces jointes à ce compte rendu. La SHF juge souhaitable que la synthèse soit rédigée en français, et rappelle en tout état de cause aux candidats l'obligation dans laquelle ils sont de se conformer aux règles établies par le Conseil scientifique de leur université de soutenance.

Le site internet consacré au bulletin bibliographique fonctionne, malgré quelques problèmes d'affichage qui seront bientôt réglés. La date-limite d'envoi des fiches consacrées à ce bulletin est repoussée au 30 septembre 2005.

Jean-François BOTREL, président de l'AIH, prend la parole pour rappeler les attentes de son association dans le cadre de ses relations avec les sociétés nationales telles qu'elles ont été définies à Monterrey (informations sur les publications...). Ces sociétés nationales doivent s'ouvrir à l'international. On trouvera dans les pièces jointes un document de l'AIH.

Enfin, les organisateurs du congrès, s'exprimant au nom de l'UFR d'Études ibériques de l'université de Toulouse, font état des menaces pesant sur l'existence du centre madrilène de cette université, menaces liées à des restrictions budgétaires conduisant à la vente de locaux de l'ambassade : le centre est expulsé afin de permettre l'installation, à sa place, de la chancellerie. La SHF va entreprendre des démarches auprès du Ministère des Affaires Étrangères et auprès de celui de l'Éducation nationale pour sauver un centre qui a été créé à l'époque de Mérimée et qui appartient donc à l'histoire de l'hispanisme français, contribuant à son rayonnement en Espagne.

La date de la prochaine réunion du comité est fixée au 22 octobre 2005 ; elle sera précédée d'une réunion du bureau le 21 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 24 juin 2005,
Le secrétaire général,

J.-P. Jardin.

Pièces jointes : Rapport moral du président
Rapport financier de la trésorière
Etat du portefeuille – Propositions de la BICS
Examen du rapport financier par les deux commissaires aux comptes
Recommandations de la SHF concernant la préparation de l'HDR
Fiche annuaire

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Chers collègues et amis, j'aborderai successivement les questions concernant la vie de notre société (information et agenda des activités), la défense de nos disciplines (concours et recherche, notamment) et les relations extérieures (avec l'ambassade d'Espagne et les autres sociétés de spécialistes).

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Information

Pour souligner les principaux enjeux de l'assemblée générale et de chaque réunion de comité, j'ai apporté un soin particulier à la « Lettre du président », qui reprend et met en perspective les points les plus importants du compte rendu. Cette lettre a été aussi l'occasion de mettre en lumière les principaux engagements de la SHF. Les comptes rendus m'ont semblé clairs, exacts, et dépourvus de complaisance. J'ai demandé à notre secrétaire général, dont je salue la compétence et le dévouement à une tâche devenue particulièrement lourde, de garder l'anonymat dans l'évocation des débats, afin qu'aucun propos personnel ne soit trahi et que nos instances ne soient jamais perçues comme des lieux où l'on se fait valoir. Les « Nouvelles de l'hispanisme », aussi complètes que le rend possible le soin des informateurs, ont paru avec une parfaite régularité. Merci à Jean-Claude Rabaté, leur responsable ! La lourde obligation bisannuelle de produire l'annuaire a été très efficacement assumée par Françoise Crémoux, Sylvie Imparato-Prieur et Françoise Moulin-Civil. Le résultat est beau et utile, même si des problèmes d'imprimerie tout à fait étrangers au travail exemplaire de nos trois collègues ont entraîné quelques défauts dans la partie finale consacrée aux départements. L'imprimeur a été saisi de réparer ce manquement à l'obligation de résultat. Le bulletin bibliographique informatisé est en cours de réalisation, sous l'autorité de Marc Marti, à l'université de Nice. Il est important que chacun veille bien à transmettre sa bibliographie pour les années 2002-2003. Le comité, enfin, a commencé de préparer le passage au courrier électronique qui, s'il est voté par l'assemblée générale, permettra d'importantes économies en coût humain et financier. Les moyens dégagés à cette occasion permettraient à notre société de soutenir activement la recherche en décernant à de jeunes doctorants sélectionnés par elle des bourses pour séjour scientifique à l'étranger. Une dizaine de bourses par an, ce serait, en dix ans, une centaine d'hispanistes qui auraient l'avantage et l'honneur d'avoir été « boursiers SHF ». Plus tristement, la société a rappelé à travers moi l'attention du ministre des Affaires étrangères sur la disparition de Marc Beltrá, étudiant à l'université Paris III. Le ministre, qui suit l'affaire, reste sans nouvelles de lui. Enfin, la Société a participé, sous diverses formes, et notamment en publiant chaque fois un avis nécrologique dans *Le Monde*, au deuil de nos collègues Pierre Darmangeat, Jean-Paul Lecertua et Carmen Val-Julián.

Agenda des activités

En ce qui concerne l'agenda de nos activités, en étroite collaboration avec Solange Hibbs-Lissorgues, le bureau, le comité et moi-même avons participé activement à la conception puis à la mise en route du congrès de Toulouse. J'ai adressé un courrier d'invitation aux autorités espagnoles, aux conférenciers, ainsi qu'aux présidents d'honneur de la SHF et aux présidents des autres sociétés françaises de linguistes. J'ai lancé, relayé aussitôt par l'équipe toulousaine, la

traditionnelle demande de subvention auprès de l'Office culturel de l'Ambassade d'Espagne en France, que nous avons obtenue. Félicitations à tous, donc, et d'abord aux Toulousains, pour ce colloque magnifiquement préparé et mené de main de maître par Solange Hibbs-Lissorgues et Monique Martinez-Thomas !

Cette année verra également le premier congrès commun de la SHF et de l'APFUE (Asociación de profesores de filología francesa de la universidad española), qui se tiendra à Séville du 29 novembre au 2 décembre. Les mises au point concernant l'organisation m'ont pris, je l'avoue, beaucoup de temps, mais l'ensemble est désormais correctement calé. L'ambassade de France à Madrid a accepté de prendre en charge le voyage et le séjour de Jean-François Botrel, qui parlera de l'enseignement de l'espagnol en France, ainsi que ceux de Paul Aubert et de Jacques Soubeyroux, qui interviendront dans une table ronde consacrée aux rapports interculturels entre l'Espagne et la France du Moyen Âge à nos jours. Les deux autres intervenants à cette table ronde, Georges Martin et Françoise Crémoux, devraient voir leur voyage pris en charge par l'Office pour l'éducation de l'Ambassade d'Espagne en France. La SHF, comme l'a fait l'APFUE pour ses représentants, prendra part aux frais, en n'assumant normalement que les frais de séjour. Quant aux communicants, qui seront une trentaine, les organisateurs sévillans se trouvent dans l'impossibilité de les aider. Le ministre chargé de la francophonie, à qui j'ai adressé une demande de subvention dans la mesure où cette initiative concourt à soutenir l'enseignement du français en Espagne, m'a donné une réponse négative. Le comité de la SHF a décidé de constituer une enveloppe de 3000 euros que se partageront les sociétaires souhaitant présenter une communication au congrès.

Les journées d'étude de la SHF, prévues pour 2006, auront pour thème l'organisation de la recherche et des études doctorales dans l'hispanisme universitaire français. Pour que l'accueil de ces journées ne soit pas réservé à Paris et son organisation toujours prise en charge par les instances de la SHF, j'ai demandé à Elvire Diaz, qui m'a fait la joie d'accepter aussitôt, de présenter à ses collègues le projet d'organiser ces journées à l'université de Poitiers, dont le rôle scientifique au sein de l'hispanisme est ancien et puissant. La date pourrait être fixée aux 12 et 13 mai. D'ores et déjà, des collègues réfléchissent, par périodes et par disciplines.

Enfin, les premiers contacts ont été pris avec Antoine Fraile pour l'organisation du prochain congrès, qui se tiendra à Angers sans doute du jeudi 24 au dimanche 27 mai 2007. Cette année sera toutefois riche en échéances électorales, ce qui rend notre calendrier de printemps très hypothétique. Sur une suggestion de mon prédécesseur Jacques Soubeyroux, interpellé à ce sujet par André Saint-Lu, le thème choisi devrait être « Les arts dans le monde hispanique ». Nous disposons de deux ans pour préciser l'orientation et les approches. Il semble souhaitable qu'une partie de la rencontre soit consacrée à l'enseignement et à la recherche dans les disciplines artistiques pour l'espagnol.

DÉFENSE DE NOS DISCIPLINES

De nos disciplines... car la SHF ne défend pas seulement l'espagnol. Le portugais et le catalan sont aussi représentés au sein de notre société et disposent de deux vice-présidences au bureau.

Françoise Moulin-Civil, vice-présidente, et moi-même nous sommes rendus les 28 mai et 7 juin 2004 aux entrevues fixées avec Lucien Belly, conseiller du directeur des personnels enseignants. En compagnie d'autres représentants de sociétés de linguistes, nous lui avons

remis l'Appel pour les langues vivantes, avons protesté solennellement contre la baisse brutale du nombre de postes mis aux concours, fait la proposition, dans le cas du CAPES, d'ouvrir une liste complémentaire afin d'attribuer les postes libérés par les lauréats qui auraient également été admis à l'agrégation, attiré enfin son attention sur la nécessité d'un plan pluriannuel de recrutement. Nous avons aussi le mandat d'exposer au conseiller nos inquiétudes quant sort de l'agrégation, notamment dans le cadre de la mise en place du LMD. Les réponses furent négatives quant à pourvoir, au CAPES, les postes des lauréats reçus à l'agrégation et quant au plan pluriannuel de recrutement. Nous avons été rassurés, en revanche, sur l'avenir de l'agrégation et sa compatibilité avec le LMD. De même, le résultat de l'entrevue a été positif quant à l'arrêt de la baisse des postes et à l'annonce précoce du nombre des postes offerts. Ce dernier point correspondait à une demande personnelle sur laquelle, au nom du contrat moral implicite qui s'établit entre l'État et les étudiants qui décident de préparer les concours, j'ai beaucoup insisté. Cette année, le nombre des postes offerts aux concours a été connu dès la rentrée alors que la forte baisse de l'année dernière n'avait été annoncée qu'à la fin de l'hiver.

Très rapidement, dès le 3 juillet 2004 -mon courrier a coïncidé exactement avec celui de Jean-Yves Mérian, alors président de l'ADEPBA (Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, de l'Afrique et de l'Asie lusophones- j'ai réagi à la fermeture du CAPES externe de portugais en 2005 et demandé sa réouverture. L'affaire était d'autant plus douloureuse que le programme de ce concours avait été annoncé en mai au BOEN. Les interventions des uns et des autres, malheureusement, ont été vaines.

En ce qui concerne la refonte, bien regrettable, de l'agrégation externe d'espagnol -toutes les agrégations de langue, cependant, l'ont subie- j'ai suivi les conclusions de l'entrevue du 30 avril 2004 entre des représentants du jury, le bureau de la SHF et deux inspecteurs généraux, notamment quant à la « nécessité du maintien de l'épreuve à options », rappelée par le président Jacques Soubeyroux dans son dernier rapport moral joint au compte rendu de l'assemblée générale du 15 mai 2004. J'ai, du reste, reçu le mandat de défendre l'épreuve de seconde langue optionnelle lors de cette même assemblée générale au cours de laquelle ont été proposés des schémas de maquette qui, tous, la maintenaient à l'oral. Ces schémas ont été adressés par moi, non pas au ministère dont je ne voulais d'aucune façon soutenir l'initiative de revoir à la baisse le nombre des épreuves au concours, mais au président du jury de l'agrégation externe, d'abord par l'intermédiaire de la secrétaire du jury, qui est ma collègue à la Sorbonne, puis, accompagnés d'une lettre amicale où je demandais à être informé du devenir de l'affaire, par un courrier postal, le 21 juin. Le président ne m'a honoré d'une réponse que le 3 février de l'année 2005. J'ai appris incidemment au cours du mois de juillet que le jury d'oral de l'agrégation, à sa demande, s'était prononcé par un vote pour le maintien de la maquette en l'état (ce que nous avions fait nous-mêmes lors de l'assemblée générale en la retenant comme schéma préférentiel) mais aussi, en cas de refonte, pour le maintien du thème oral et contre celui de l'épreuve de seconde langue. Dès lors, soutenu par le comité et rejoint par la Société des langues néo-latines, puis par l'Association française des catalanistes, les lusistes de l'ADEPBA et les professeurs de langues anciennes réunis dans l'APLAES (Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur), j'ai défendu épistolairement les positions de la SHF auprès de M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants, qui semble avoir été sensible à nos arguments. L'ambassade d'Espagne, l'ambassade du Portugal, la Principauté d'Andorre et la Generalitat de Catalogne ont suivi ce dossier avec attention. A l'heure qu'il est, je n'en sais pas davantage sur les décisions du ministère.

Au chapitre de la recherche, le passage au courrier électronique, selon moi souhaitable, permettra, si le principe en est retenu, une importante initiative de notre société en faveur des jeunes chercheurs : les bourses doctorales pour séjour de recherche à l'étranger. La défense de nos activités de recherche, qui suppose la connaissance des possibilités administratives d'organisation, le choix entre ces possibilités et, éventuellement, le questionnement des orientations fixées par la tutelle, pourrait connaître un grand moment lors des journées d'étude de Poitiers en 2006, qui sont consacrées à ce thème. Enfin, en collaboration avec les italianistes de la SIES (Société des italianistes de l'enseignement supérieur), les lusistes de l'ADEPBA et le bureau de la 14^e section du CNU, nous avons réactualisé et clarifié les recommandations, si utiles, faites en 1996 par la SHF pour garantir la valeur scientifique de la HDR et harmoniser les pratiques des candidats, de leurs directeurs et des instances appelées à juger les dossiers. Le nouveau texte sera soumis tout à l'heure au vote de l'assemblée générale.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Les relations de l'actuelle présidence de la SHF avec l'ambassade d'Espagne, commençantes, sont en bonne voie. J'ai eu la joie d'être invité, le 1^{er} mars 2005, à l'intervention du chef du gouvernement espagnol devant l'assemblée nationale. Au cours de la réception qui a suivi, j'ai pu m'entretenir rapidement avec lui de la situation de l'hispanisme, dont j'ai pu constater qu'il était fort bien informé. J'ai pris contact, également, avec le nouveau conseiller d'éducation, M. Javier Pérez Bazo, qui semble avoir la volonté et disposer des moyens de donner un nouvel élan à la coopération avec les hispanistes de l'enseignement supérieur. La construction d'un « pilier universitaire » où appuyer l'intervention éducative de l'ambassade pourrait prendre des formes nombreuses : distinctions honorifiques, aide financière aux missions, prix de traduction, éditions d'œuvres destinées aux lycées européens, lancement d'une revue culturelle. La SHF devrait être le principal relais entre l'Office pour l'éducation et l'université française.

La collaboration avec les autres sociétés de linguistes (américanistes, anglicistes, italianistes et russisants, notamment) dans la défense des langues vivantes s'est manifestée lors de l'entrevue avec Lucien Belly. Les présidents de ces sociétés ont été invités au congrès de Toulouse, ce qui n'était qu'une réponse aux invitations que j'avais moi-même reçues de leur part. Dans la défense du maintien de l'épreuve de seconde langue optionnelle à l'oral de l'agrégation d'espagnol, la SHF a reçu, je l'ai dit, le soutien de la Société des langues néo-latines, de l'ADEPBA, de l'AFC et de l'APLAES. Ces liens de solidarité entre sociétés de linguistes, déterminants pour le futur, continueront d'être cultivés.

Après d'assez longues mises au point, l'organisation du premier congrès commun de l'APFUE et de la SHF, à Séville en novembre et décembre prochains, lancée par le précédent bureau, sera menée à bon terme. La présence et la contribution des deux sociétés est à ce jour bien équilibrée. Nos collègues espagnols attendent cependant que nous organisions en retour un colloque commun en France. La SHF accueillerait volontiers (pour 2008 ?) une proposition venant d'une université intéressée par l'événement. Une autre possibilité serait que ce deuxième congrès soit accueilli par l'ENS-LSH, à Lyon, dont la défense de l'enseignement du français à l'étranger est une mission traditionnelle.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Pour finir, permettez-moi un propos plus personnel concernant ma première année de présidence et le rôle que je crois devoir être le mien à la tête de notre société. En premier lieu, je souhaite remercier vivement l'assemblée générale, le comité et le bureau, pour leur soutien sans faille aux grandes orientations que j'ai suggérées et qui ont été retenues, aux projets que j'ai lancés ou dont j'ai dû prendre en charge ou poursuivre la mise en œuvre. Sur bien des dossiers, vous le savez, je n'ai fait que réaliser ce qui avait été décidé, avant moi, par le président Jacques Soubeyroux et son bureau. Que Jacques me permette de lui rendre hommage à nouveau : sur plus d'une affaire importante, je me suis tourné vers lui et j'ai toujours été généreusement éclairé par ses conseils. Mes remerciements les plus vifs vont aussi aux correspondants locaux de la SHF qui ont vaillamment relayé l'action et l'information de notre société auprès des UFR et des sections. Leur tâche s'est également alourdie au cours des dernières années, à proportion de notre expansion et de leurs responsabilités grandissantes. Quant au président en exercice, comment a-t-il conçu son rôle ? À mon sens, il était double. D'une part, je devais réagir rapidement à tout événement qui pouvait affecter le devenir de nos disciplines. Dans ce domaine, je me suis engagé sans réserve. D'autre part, il m'appartenait de lancer des idées et des initiatives contribuant à l'adaptation de la SHF aux renouvellements en cours, à consolider son pouvoir d'action ainsi qu'à maintenir et à conforter son autorité. Dans cette seconde dimension de mon rôle, plus prospective et fondamentale, j'ai veillé à ce que mes propositions soient toujours discutées et filtrées par les instances qui font de notre société un organisme puissamment démocratique : bureau, comité et, surtout, assemblée générale. De la société, le président reçoit un mandat. S'il n'est pas en désaccord profond avec les actions dont on le met en charge, le président exécute le mandat qu'il a reçu. C'est ainsi que je me suis comporté au cours de cette première année de présidence et c'est ainsi que j'entends me comporter à l'avenir. Merci, chers collègues et amis, pour votre longue attention.

SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2004-2005
(établi par Ghislaine FOURNÈS, trésorière)

Orientations

Les recettes

Une fois de plus, les recettes sont essentiellement dues à la fidélité largement renouvelée des adhérents (le nombre de cotisants est stable par rapport à celui de l'année passée), aux intérêts produits par le portefeuille et à la vente de plusieurs fichier-étiquettes de la SHF.

Les dépenses

Les chapitres les plus lourds sont, cette année encore, celui des publications, celui des frais de secrétariat et celui des déplacements des membres du bureau et du comité dont on soulignera l'extrême assiduité. Il faut également souligner la part qu'occupent dans les dépenses les frais relatifs aux Journées d'Études qui se sont tenues à Paris en mai 2004.

Quant aux frais engagés par le Président Georges Martin (déplacements, hébergement) et ceux relatifs aux postes restants (affranchissement, papeterie...), ils demeurent, une fois de plus, dans des limites tout à fait raisonnables.

Il est à noter, enfin que malgré les dépenses engagées pour les différents Hommages (Augustin Redondo, Jean-François Botrel et Paul Verdevoye) et pour le nouvel Annuaire, les dépenses n'excèdent que de 801,07 euros les recettes.

Remarques sur la trésorerie

L'exercice présenté s'appuie, comme d'habitude, sur deux années (mai 2004-mai 2005) alors que les cotisations sont réglées par année civile, ce qui ne permet guère d'avoir une vue immédiate de l'état des cotisations de chacun. L'on peut néanmoins remarquer que le nombre d'adhérents est stable et que la date-limite de paiement fixée au 31 mars a incité, autant que l'an dernier, de nombreux cotisants à se mettre à jour en temps et en heure. Subsistent tout de même quelques retardataires : pour eux, il n'y aura cette année que des rappels individuels afin d'éviter que trop d'adhérents, quelque peu étourdis, ne se sentent concernés par le rappel collectif et ne paient deux fois leur cotisation !

Tous les changements d'adresse des cotisants et les adresses et noms des nouveaux adhérents ont été transmis au secrétaire général, Jean-Pierre Jardin, afin de procéder à la mise à jour nécessaire du fichier-étiquettes. Toutes les fiches d'adhésion ainsi que les fiches de cotisation comportant des changements ont été également adressées à Françoise Moulin Civil pour l'établissement du nouvel annuaire.

L'accès aux listes d'adhérents s'effectue toujours par trois entrées. L'une concerne la fiche informatique financière proprement dite (nom, adresses, université, fonction, banque, compte, numéro de chèque, date). Ce fichier ne peut être copié ni prêté. Une deuxième entrée est constituée par les listes remises aux CCP (listes paginées qui portent les noms, banques, comptes, numéros et dates des chèques). Ces listes relèvent d'un fichier informatique à part et sont accompagnées des reçus de La Poste. Enfin, le registre traditionnel, « manuscrit » et journalier. Il renvoie, bien entendu, à la liste précédente (en est même la copie) et permet de compléter les vérifications et d'effectuer la totalisation des sommes.

* *
*

Journées d'Études (Colegio de España-Cité Universitaire de Paris) / 2^{ème} partie

La formule des Journées d'Études, unanimement appréciée, n'a pas été sans conséquence sur le budget. En effet, l'invitation de collègues français a occasionné des frais de déplacement et d'hébergement. Ce poste est toutefois la preuve manifeste d'un véritable souci de

rayonnement scientifique (soit 767,83 euros).

Publications

Cette année, comme l'an dernier, apparaît une ligne spécifique pour les publications.

- la publication d'un nouvel Annuaire.
- la publication des hommages consacrés à deux présidents d'honneur de la S.H.F. Augustin Redondo et Jean-François Botrel (montant de chaque subvention : 3000 euros) ;
- la publication des Actes du colloque de Montevideo de 2002, organisé par le CELCIRP en hommage à Paul Verdevoye (montant : 1500 euros).

Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais relatifs aux réunions du comité qui ont lieu trois fois par an, s'élèvent à 5198,22 euros. Le comité réuni en janvier 2005 a décidé que les trois réunions donnent lieu à remboursement (le déplacement et une nuitée sont remboursés) ; de plus, les repas de midi pris au Colegio de España lors des réunions d'octobre et de janvier sont dorénavant pris en charge par la SHF. Il est à noter que les frais engagés par le Président sont globalisés dans un chapitre à part (soit 609,65 euros).

Frais de secrétariat

Les frais de secrétariat restent globalement très élevés. L'envoi de trois comptes rendus par an, à quoi il faut ajouter la convocation à l'Assemblée Générale, l'envoi du matériel de vote pour les élections, obèrent de façon conséquente le budget, d'autant que, dans un souci d'efficacité, les envois se font au domicile. La facture globale de ces frais s'élève à 8836,59 euros.

Papeterie

Le montant des dépenses de tirage, papeterie est nettement en baisse cette année, malgré les lettres de relance et les photocopies. Il s'élève à 114,66 euros.

PERSPECTIVES

Notre trésorerie affiche, tout bien considéré, bonne santé puisque cette année, malgré des dépenses importantes effectuées pour les différentes publications, les dépenses excèdent les recettes d'une somme que l'on peut estimer raisonnable (801,07 euros). Il est possible de retrouver l'équilibre financier pour le prochain exercice 2005-2006 puisque aucune publication d'importance n'a été votée par l'Assemblée. L'on ne préconisera pas par conséquent de hausse des cotisations.

Des dépenses importantes sont quand même à prévoir au cours de l'exercice 2005-2006 :

- le règlement des frais relatifs au Congrès de Toulouse de mai 2005.
- les frais relatifs aux Journées d'Études de mai 2006.

- l'organisation du Congrès d'Angers (mai 2007).
 - les frais relatifs au Congrès de Séville organisé par la SHF et l'APFUE (29 novembre -2 décembre 2005).
- toutes prises en charge décidées par le Comité et l'Assemblée Générale.

Si l'Assemblée Générale vote en mai 2005 le projet du comité de fonder des bourses doctorales de séjour à l'étranger, il faut ajouter à ces prévisions un poste important pour le financement de ces bourses. Une part importante de ce financement pourrait être obtenue d'une part grâce aux économies réalisées par le passage au courrier électronique et, d'autre part, par le redéploiement de notre portefeuille. Mandatée par le comité, j'ai pris contact avec notre banque, la Bics. Je joins en pièce annexe les propositions de la banque qui permettraient une meilleure rentabilité de notre portefeuille ; ces propositions seront soumises au vote des adhérents lors de l'Assemblée Générale.

Fait à Bordeaux, le 10 mai 2005,

Ghislaine FOURNÈS
Trésorière

B. COMPTES DE L'EXERCICE 2004-2005 (Récapitulatif)

RECETTES

1. Rentrée de cotisations :	21960,00
2. Recettes annexes	1869,54

Total cotisations et recettes annexes : 23829,54 euros

DÉPENSES

Dépenses 1 :

Frais de tenue des comptes et frais divers

a) BICS	31,47
b) CCP (frais de virement)	3,50

Total dépenses 1 : 34,97 euros

Dépenses 2

Dépenses liées au fonctionnement de la SHF

1. Frais de secrétariat/divers	8836,59
--------------------------------	---------

2. Frais de déplacement et d'hébergement	5198,22
3. Frais engagés par le Président	609,65
5. Frais de papeterie	114,66

soit un total de 14759,12 euros qui représentent 60% des dépenses

Dépenses liées aux manifestations et publications scientifiques

1. Frais de publication	9068,69
2. Journées d'Études (mai 2004)	767,83

soit un total de 9836,52 euros qui représentent 40% des dépenses
(contre 40,95% pour l'exercice précédent)

Total dépenses 2 : 24595,64 euros

TOTAL DÉPENSES 1+2 = 24630,61 euros

Comme nous pouvons le constater, nous avons un excédent des dépenses de 801,07 euros

TRÉSORERIE

C. POSITION AU 10 MAI 2005

1. LIVRET CNE

À la fin de l'exercice précédent, au 1er mai 2004, avec les intérêts capitalisés, l'avoir était de : 15417 euros

Durant l'exercice 2004-2005, le livret a produit les intérêts suivants : + 185,65

D'autre part, le livret a été plusieurs fois sollicité (dépôts et retraits, voir photocopie livret CNE).

L'avoir au 10 mai 2005 est de : 7603,49 euros

2. COMPTE COURANT BICS

Le solde du compte courant BICS au 1er mai 2004 était de : 12,78 euros

L'avoir au 10 mai 2005 est de : 61,32 euros

3. CCP

L'avoir au 10 mai 2005 est de : 9387,56

Les relevés font apparaître une forte rentrée de cotisations. Une grande partie de cette somme (7000 euros) a été versée le 8 mai sur le livret CNE.

TOTAL des avoirs : 17052,36

4. PORTEFEUILLE

Au 30 novembre 2001 : 59 297,01

Au 10 mai 2002 : 59 798,12

Au 30 novembre 2002 : 61 506,57

Au 1^{er} mai 2003 : 63 231,02

Au 1^{er} mai 2004 : 64235,59

La valeur du portefeuille-titres au 10 mai 2005 est de : 65032,31 (+796,72)

TOTAL GÉNÉRAL : 82084,67 euros

(contre — en 2000-2001 : 83 821,49 — en 2001-2002 : 75 876,58 — en 2002-2003 : 80 924,35 et en 2003-2004 : 83186,18).

Portefeuille SHF BICS

État du portefeuille :

-obligations, soit 23 parts

capital 26784 euros au 2/2/05

rentabilité : 6% soit 1380 euros par an sous forme de coupons Bics versés sur notre compte courant Bics

conseil : bonne rentabilité, ne pas changer

-Ecofi moneterme

capital 9443 euros

rentabilité 1,6 % en 2004 (mais peut varier)

disponible immédiatement, intérêts non distribuables chaque année, capitalisés

-Sicav monétaires sous forme de Ecofiarbitrage

capital 29168 euros`

rentabilité 1,6% en 2004 (mais peut varier)

intérêts non distribuables chaque année, capitalisés

conseil : Ces deux placements correspondent à un capital de 38611 euros, rentabilité faible à changer

Propositions de la Bics :

- acheter des parts sociales de la Banque Populaire

1 part correspond à 15 euros

L'on peut acheter jusqu'à 250 parts, soit 3750 euros (pas de frais ni à l'achat ni à la revente).

La valeur de la part ne varie pas. La rentabilité est fonction des gains de la banque: en 2004 le taux d'intérêt était de 4%. Les intérêts sont redistribués chaque année. Pour un placement de 3750 euros, l'on perçoit 150 euros.

-ouvrir des comptes à terme (durée 10, 6 ou 4 ans)

Placement non plafonné. Aucun frais. Capital assuré. Le taux est déterminé à la souscription : en 2004, le taux était de 3,45 %.

Les revenus sont touchés tous les 3 mois.

Ex : pour 10000 euros mis, l'on perçoit 85,3 euros par trimestre, soit 341,20 euros par an.

Conseil : en ouvrir plusieurs, pour pouvoir récupérer des fonds si besoin ; ex : 4 comptes de 8750 euros, chaque compte donnant 264,36 euros par an.

GAIN SUPPLEMENTAIRE : $150 + (264,36 \text{ par } 4) = 1207,44$ euros

Avec ces solutions l'on percevrait avec l'ensemble du portefeuille: 2587,44 euros (ce qui équivaut à un taux moyen de 3,95%) au lieu de 1380 actuellement.

EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR GHISLAINE FOURNÈS, TRÉSORIÈRE DE LA S.H.F., POUR L'EXERCICE 2004-2005

Je soussignée, Françoise Moulin Civil, déclare avoir examiné dans le détail les comptes de la S.H.F, relatifs à l'exercice 2004-2005, tels qu'ils m'ont été adressés par Ghislaine Fournès, trésorière. Je certifie la conformité et la sincérité de ces comptes et des pièces justificatives transmises : la copie des différents registres (rentrée des cotisations, autres recettes, dépenses), celle de toutes les factures et celle des différents relevés bancaires. La consultation de l'ensemble de ces documents atteste la rigueur avec laquelle sont tenus les comptes, la transparence de la gestion et, par conséquent, les qualités de notre trésorière. Il convient de l'en féliciter.

À côté de l'aspect strictement comptable du rapport, je souhaiterais insister sur quelques points :

1. Le nombre des cotisants est stable et continue donc de montrer

l'intérêt que notre Société suscite auprès de tous. En ce sens, il faut saluer le travail des correspondants qui restent le plus sûr relais auprès des adhérents et des jeunes collègues nouvellement nommés ;

2. Les frais de fonctionnement (diffusion des informations, déplacement des membres du comité...) restent un chapitre très lourd. L'idée d'envoyer désormais les comptes rendus par voie électronique a fait son chemin et le vote en Assemblée Générale d'une telle mesure est fortement souhaitable. L'argent ainsi économisé devrait être utilisé à fort bon escient (bourses) ;

3. Le très léger excédent des dépenses est loin d'être alarmant et s'explique tout naturellement par la politique de publication de la SHF, ce dont on ne saurait lui tenir rigueur. Au vu cependant de ce fragile équilibre, l'on peut se demander si une légère augmentation des cotisations ne serait pas souhaitable (ce qui n'a pas été fait depuis bien longtemps).

Je ne saurais clore ce rapport sans féliciter et remercier à nouveau Ghislaine Fournès pour l'extrême qualité de sa gestion et pour son dévouement.

Fait à Paris, le 16 mai 2005

Françoise Moulin Civil
Université de Cergy-Pontoise
Commissaire aux comptes

**EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER
PRÉSENTÉ PAR LA TRÉSORIÈRE DE LA SHF
POUR L'EXERCICE 2004-2005
(établi par Jean-Michel LASPÉRAS)**

J'ai reçu de Madame Ghislaine FOURNÈS, Trésorière de notre association, le rapport financier et les pièces comptables de l'exercice 2004-2005. Les écritures d'enregistrement des recettes et des dépenses figurent dans le dossier qui m'a été remis ainsi que le justificatif détaillé des dépenses, la copie des registres des cotisants et les pièces relatives à la tenue des différents comptes. Le collationnement de ces documents me permet de certifier que les écritures sont sincères et que le rapport rend exactement compte de la situation de la Trésorerie de la SHF pour l'exercice qui vient d'être clos le 10 Mai 2005.

Je profite de ce rapport pour féliciter et remercier vivement la Trésorière et la Trésorière adjointe en charge des fichiers, notre collègue Sylvie IMPARATO-PRIEUR, pour leur travail de chaque instant, la clarté de leur présentation dans les différents chapitres et la pédagogie développée pour expliquer leur action et donc celle de la Société. Dans la mesure où les normes de présentation sont bien établies, cela rend particulièrement lisible l'ensemble des pièces et donc la tâche des commissaires aux comptes. Que nos collègues en soient sur ce point aussi remerciées.

L'analyse des documents met en relief la qualité de la coordination entre le Président, le Bureau et le Comité pour un fonctionnement harmonieux de notre association. Elle me conduit en outre à formuler un certain nombre de remarques et de propositions :

1. La balance des comptes légèrement déficitaire cette année témoigne de l'activité scientifique

soutenue de la SHF et de son souci affirmé de rayonnement.

2. Le nombre des adhérents est stable et manifeste l'attachement et la fidélité des adhérents récents comme des plus anciens à la SHF.

3. Comme chaque année, les frais de déplacement et d'hébergement demeurent dans des limites très raisonnables

4. Il semblerait que nos collègues ont été dans une large majorité ponctuels dans le règlement de leur cotisation, ce qui soulage d'autant le travail de secrétariat et les frais d'envoi.

5. Sur ce dernier point, la facture globale est particulièrement élevée en regard d'autres dépenses. Aussi conviendrait-il, comme le propose la Trésorière dans les perspectives qu'elle dresse, d'envoyer par courrier électronique – la plupart de nos collègues ont maintenant une adresse mail – ce qui était acheminé par la Poste (*Lettres de l'Hispanisme*, circulaires, compte rendu des réunions du Comité). La charge financière s'en trouverait allégée sans qu'il en aille au détriment de l'information.

La bonne santé des finances autorise la SHF à aller de l'avant et à maintenir une activité scientifique ambitieuse, comme en font foi les engagements de dépenses annoncés par la Trésorière. Pour les propositions de la BICS enfin, le redéploiement du portefeuille assurerait une partie du financement des bourses de la SHF et pourrait même permettre d'en augmenter le nombre.

L'équilibre des comptes demeurant dans des proportions sensiblement identiques à celles des exercices précédents, il semble raisonnable, cette année encore, de ne pas envisager de hausse des cotisations et de faire confiance, si besoin était, à nos avoirs.

Rapport établi à Montferrier-sur-Lez, le 18 mai 2005.

J. M. Laspéras

Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones, Société des hispanistes français de l'enseignement supérieur, Société des italianistes de l'enseignement supérieur

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Créée en 1984, l'Habilitation à diriger des recherches a désormais plus de vingt ans. Les incidences de l'autonomie universitaire et de la construction européenne, notamment, ont contribué à diversifier les pratiques et, parfois, à brouiller les critères. C'est à la lumière de ces évolutions que l'ADEPBA, la SHF et la SIES ont décidé de réviser en partie le texte adopté le 16 novembre 1996 par le comité de la SHF et qui avait pour but d'harmoniser les exigences. Ce texte, qui a été réactualisé, demeure néanmoins une référence utile.

Le dossier d'habilitation devrait être constitué comme suit :

- Un dossier scientifique dont les pièces seront toutes postérieures à la thèse. Ce dossier devra comprendre : au moins une douzaine de publications de haut niveau, communications ou articles, non répétitifs ; un ouvrage scientifique original, distinct de la thèse, publié ou inédit, d'une centaine de pages au moins.
- Une synthèse de soixante à cent pages où le candidat mettra en perspective, depuis

l'origine de ses recherches, sa démarche et sa production. Cette synthèse, dont il faut souligner l'importance, ne saurait être ni un résumé des travaux ni une autobiographie. Elle doit rendre compte en profondeur d'un parcours scientifique, de ses étapes, des difficultés rencontrées, des perspectives progressivement ouvertes, de l'élaboration d'une méthode. Elle sera porteuse d'avenir et annoncera les grandes orientations d'une future direction de recherches.

Les responsabilités liées à l'obtention de la HDR supposent qu'un laps de temps raisonnable sépare la soutenance de la HDR de celle de la thèse. Ce délai pourrait être fixé à cinq ans minimum. Il est souhaitable, par ailleurs, que le jury de soutenance de la HDR diffère significativement de celui qui a décerné le doctorat. Il semble utile, enfin, que le candidat bénéficie des conseils d'un directeur tout au long de ses recherches.

Ces recommandations ont pour but de préciser aux candidats la nature des travaux à réaliser ainsi que de proposer des critères communs aux diverses instances appelées à se prononcer sur leurs dossiers.

[Texte établi en concertation avec le bureau de la 14^e section du CNU].

FICHE ANNUAIRE SHF **MISE À JOUR**

Si vous constatez une anomalie dans la dernière édition de l'Annuaire 2004-2005, si vous venez d'obtenir une mutation ou une promotion, si vous venez de déménager, etc., prière de remplir cette fiche et de la renvoyer avant le 20 septembre 2005, à l'adresse indiquée ci-dessous.

ATTENTION ! Il est impératif d'indiquer une adresse électronique puisque tous les envois de la SHF se font désormais par cette voie.

Nom, prénom.....

Catégorie.....

Université.....

Département ou U.F.R.....

Fonction(s) (le cas échéant).....

Adresse personnelle.....
Code postal.....
Ville.....

Tél. personnel.....
Fax.....
Tél. portable.....

Courriel professionnel.....
Courriel personnel.....

Mots-clés de votre recherche (5 au maximum).....
.....
.....

D. Cette fiche est à envoyer exclusivement à

Françoise MOULIN CIVIL (S.H.F.)

20, rue Abel

75 012 PARIS

**ou, plus simplement, à
moulinci@lang.u-cergy.fr**